

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

ÉLABORÉES PAR
LA COMMUNAUTÉ
MÉDITERRANÉENNE DU
TOURISME DURABLE

Septembre 2019

LE TOURISME DURABLE, UN OUTIL POUR RELEVER DE NOMBREUX DÉFIS

Prisée pour son climat, son histoire, sa culture et sa beauté naturelle, la Méditerranée est la première destination touristique du monde. Attirés par l'Europe méridionale et méditerranéenne, l'arrivée de touristes internationaux est passé de 58 millions en 1970 à presque 320 millions en 2015, avec une prévision de 500 millions pour 2030. La moitié de ces arrivées le sont sur les zones côtières.

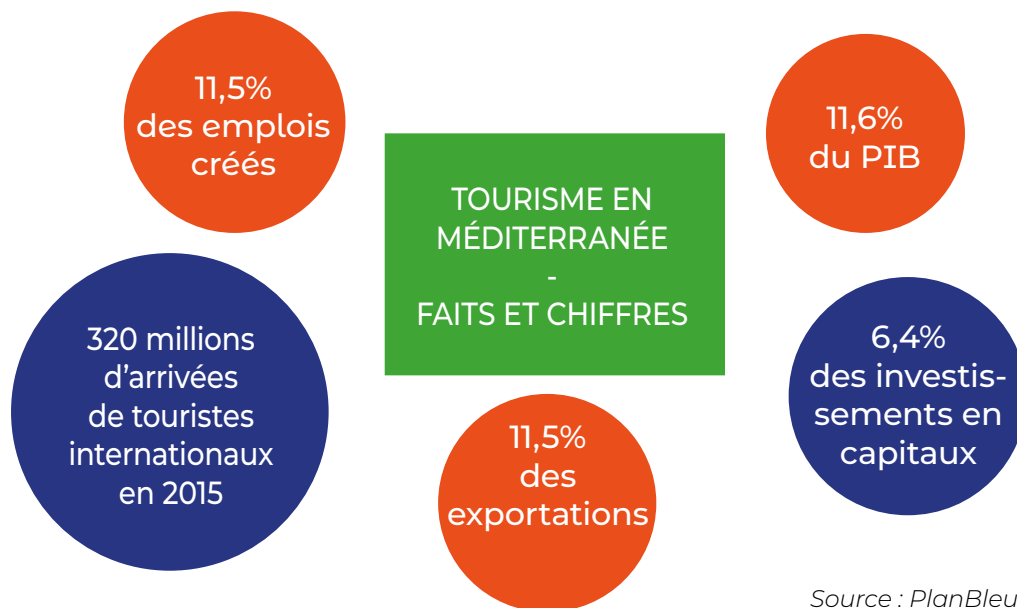
Le tourisme côtier et maritime constitue une part essentielle de la plupart des économies méditerranéennes en termes de création de revenu et d'emplois, d'exportations et d'investissements en capital. Cependant, le tourisme conventionnel et non planifié constitue un défi de taille pour le patrimoine naturel et culturel. Il est à la fois responsable et victime de l'urbanisation linéaire et côtière (littoralisation), de la surconsommation des ressources naturelles, de la pollution de l'eau, de la production de déchets, des déchets marins, de la dégradation des sols, de la perte de biodiversité, mais aussi des atteintes au patrimoine culturel, à savoir les paysages, les sites historiques, l'environnement construit, les pratiques culturelles, les connaissances et les modes de vie, etc. Ce type de tourisme nuit également aux populations locales, en raison de facteurs tels que la répartition déséquilibrée des bénéfices, leur capacité limitée à créer des emplois décents (en particulier pour les jeunes et les femmes), la perte d'identité culturelle qui en résulte, la dégradation des infrastructures locales et la hausse des coûts de l'alimentation et du logement dans les destinations les plus prisées.

Si rien ne change, le tourisme représentera plus de 10 % des émissions mondiales de CO2 dans les vingt prochaines années. Le passage à un tourisme durable permettrait de préserver les ressources naturelles et culturelles de notre région et la qualité de vie des populations locales. Mais c'est aussi une stratégie efficace pour atténuer les défis imminents du changement climatique et s'y adapter : hausse du niveau de la mer, acidité accrue des océans, modification des écosystèmes marins et côtiers, inondations, érosion, intrusion d'eau salée, sécheresses prolongées, etc.

Il n'y a plus de temps à perdre. Il est urgent de s'orienter vers le modèle prôné par l'OMT, à savoir un « **tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant dès maintenant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil** ». Cela implique de nouvelles politiques en matière de tourisme, de nouvelles pratiques de gestion et d'importantes ressources financières.

Malgré les difficultés inhérentes à ce secteur complexe, il faut reconnaître les efforts déployés par l'Union européenne et un nombre croissant de pays méditerranéens pour promouvoir un tourisme compétitif, durable, responsable et de qualité, et développer des stratégies nationales en faveur du tourisme durable.

Projet cofinancé par le Fonds européen pour le développement régional



Source : PlanBleu

PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DANS NOS DESTINATIONS

La **Communauté MED du tourisme durable** (ci-après dénommée « la Communauté ») rassemble 18 projets de tourisme durable financés par le programme Interreg MED. Il s'agit d'un partenariat transnational, visant à progresser vers un tourisme côtier et maritime durable en s'alimentant des résultats et des enseignements tirés de chaque projet.

La vision de la Communauté fait écho à la déclaration d'Athènes de 2017. Elle appelle ainsi à des solutions pour en finir avec la dégradation du patrimoine naturel et culturel de la Méditerranée sous l'effet du tourisme de masse, et exhorte les décideurs et les acteurs clés à s'orienter vers de nouveaux modèles touristiques, capables de répondre aux attentes des touristes et d'apporter des bénéfices économiques sans pour autant détruire les écosystèmes côtiers et maritimes ou détériorer les conditions de vie des populations locales.

Les résultats et les enseignements tirés des différents projets de la Communauté constituent une précieuse source de connaissances, pouvant favoriser l'adoption de politiques et de pratiques innovantes en matière de tourisme, fondées sur les principes du développement durable. À cet égard, la Communauté a identifié les quatre domaines d'action les plus urgents pour progresser vers un tourisme côtier et maritime durable en Méditerranée :

1. *Surveiller la durabilité : où se situe le déficit de connaissances dans l'élaboration des politiques touristiques ? Quelle est la meilleure façon de combler les lacunes en termes de données touristiques ?*
2. *Réduire les impacts environnementaux, culturels et sociaux du tourisme en Méditerranée.*
3. *Garantir une croissance économique durable et responsable et la prospérité de la Méditerranée grâce au tourisme. Quelle est la meilleure façon d'aborder la complexité du secteur touristique, en tenant compte des acteurs locaux, des décideurs et des consommateurs ?*
4. *Mettre en place des mécanismes de gouvernance qui orientent la grande diversité des parties prenantes vers un tourisme plus durable et plus responsable.*

L'ACTION EST LA VOIE À SUIVRE

Forte de l'expérience accumulée dans la mise en œuvre de ces projets sur le terrain, la Communauté souhaite fournir aux autorités euro-méditerranéennes et aux autres parties prenantes des orientations stratégiques sur la façon de progresser vers un tourisme côtier et maritime durable en Méditerranée.

Son discours s'articule en quatre **MESSAGES CLÉS**, qui décrivent :

- La **motivation** de chaque message : en quoi le passage à un tourisme durable permet de relever des **défis** environnementaux et socio-économiques cruciaux.
- Les solutions aux défis identifiés à partir des résultats et des enseignements tirés des différents **projets de la Communauté**.
- La façon de mettre en œuvre la **solution proposée**.
- Comment **les actions requises** par la Communauté soutiennent **la mise en œuvre des priorités politiques à l'échelle mondiale/régionale**.



LES SYSTÈMES ET LES OUTILS DE SURVEILLANCE ACTUELS NE SUFFISENT PAS À PROTÉGER LA MÉDITERRANÉE CONTRE UNE DÉGRADATION IRRÉVERSIBLE.



Motivation : en introduisant des systèmes et des outils de surveillance plus rigoureux pour évaluer la santé des écosystèmes marins et côtiers, les modèles de tourisme durable garantissent une prise de décision plus pertinente concernant le maintien des services sur lesquels reposent la plupart des plans de développement touristique.

Défis : les systèmes et les outils innovants pour évaluer la durabilité des activités touristiques permettent de lutter efficacement contre la détérioration des écosystèmes marins et côtiers et de préserver leur valeur économique, sociale et écologique.

Solution : allouer des fonds européens à la création d'un cadre méthodologique commun. Cela permettra de mesurer la durabilité de l'ensemble du secteur touristique en harmonisant les systèmes de surveillance actuels et en introduisant des indicateurs de durabilité propres à chaque destination.

Projets de la Communauté sur lesquels repose la solution :

Projet CO-EVOLVE	Projet MITOMED+
Projet CASTWATER	Projet MEDFEST
Projet DestiMED	Projet HERIT-DATA
Projet ShapeTourism	

Actions requises :

EUROSTAT :

- Engager des fonds pour apporter des sources fiables garantissant aux autorités locales et régionales, ainsi qu'au secteur privé, une collecte pertinente des données.

Parlement européen :

- Engager des fonds pour le suivi du tourisme durable dans le cadre de la ligne budgétaire 2021-2027 sur le tourisme durable.

Rôle dans la mise en œuvre des priorités politiques à l'échelle mondiale/régionale :

- **Programme de développement durable à l'horizon 2030**, cible 12.B : mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux.
- **Cadre statistique de l'OMT pour la mesure du tourisme durable** (SF-MST/Statistical Framework for Measuring Sustainable Tourism) : dans l'optique de favoriser une gestion fondée sur des données valides, ce cadre statistique prend en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux pour améliorer la mesure et le suivi du tourisme durable.
- **Stratégie européenne pour le tourisme côtier et maritime** (2014) - action 8 : favoriser l'écotourisme, en utilisant les indicateurs du système de management environnemental et d'audit de l'Union (EMAS) et du label écologique de l'UE.
- **Guide « Un tourisme durable pour le développement » (EuropeAid et OMT)**, action 5 : durabilité de l'environnement naturel et culturel : 5.4 Mesurer et suivre les impacts du tourisme.
- **Directives européennes 2015/720/UE et 2008/56/CE** : exhortent les États membres à adopter des mesures pour surveiller la réduction de la consommation de sacs en plastique et des déchets marins.
- **Initiative BLUEMED, Programme stratégique de recherche et d'innovation**, objectif C1 : relier le tourisme, les touristes et l'environnement. Action C1.7 : développer des systèmes de suivi et d'évaluation des flux touristiques (économiques, sociaux et environnementaux), en évaluant les capacités de charge des destinations, pour encourager une gestion efficace des flux et des impacts, menant à une gouvernance efficace de la croissance du tourisme.

LE TOURISME CONVENTIONNEL ET NON PLANIFIÉ PROVOQUE DES DOMMAGES IRRÉVERSIBLES SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DE LA MÉDITERRANÉE ET EST SOURCE D'INÉGALITÉS SOCIALES.



Motivation : les politiques et les pratiques touristiques actuelles, axées sur le renforcement de la compétitivité plus que sur le développement durable, dégradent l'environnement et limitent la capacité du secteur à promouvoir la croissance locale et régionale (amélioration des infrastructures, création d'emplois décents, etc.).

Défis : le passage à un tourisme durable permettrait de freiner la surexploitation en cours, de réduire la pollution des écosystèmes côtiers et marins et de revenir à une répartition plus équilibrée des bénéfices générés par le développement touristique.

Solution : redistribuer les flux touristiques dans l'espace et le temps, en renforçant les compétences des décideurs et des principales parties prenantes au sujet du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et des principes de planification de l'espace maritime, afin de définir un nouveau modèle de tourisme fondé sur le concept de seuil maximum.

Projets de la Communauté sur lesquels repose la solution :

Projet ALTER ECO	Projet DestiMED
Projet CO-EVOLVE	Projet MITOMED+
Projet BLUEMED	Projet BLUEISLAND

Actions requises :

Réseau des régions européennes pour un tourisme compétitif et durable

(NECSTouR) :

- Organiser des séminaires et des formations sur l'application d'un seuil maximum, s'adressant aux autorités régionales d'aménagement du territoire.
- Diffuser les bonnes pratiques de la Communauté.

Commission inter-méditerranéenne de la Conférence des régions périphériques maritimes (CIM-CRPM) :

- Reconnaître la valeur des services écosystémiques des destinations touristiques dans les principaux documents stratégiques.
- Mettre en place un groupe de travail sur le tourisme pour aider les régions membres à appliquer un seuil maximal (y compris hors-UE), en favorisant le partage de connaissances et la tenue de projets pilotes permettant de tester ou de reproduire les résultats et les enseignements tirés au niveau de la Communauté.

Commission européenne (Directions générales de l'énergie et du climat) :

- Reconnaître le rôle crucial du tourisme durable pour atteindre les objectifs de la politique énergétique et climatique de l'UE.

Rôle dans la mise en œuvre des priorités politiques à l'échelle mondiale/régionale :

- **Directive 2014/89/UE** du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime.
- **Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée**, article 9d relatif aux activités économiques : « i) un tourisme côtier durable, respectueux des écosystèmes, des ressources naturelles, du patrimoine culturel et des paysages côtiers, doit être encouragé ; ii) des formes spécifiques de tourisme côtier, notamment le tourisme culturel, rural et l'écotourisme, sont favorisées dans le respect des traditions des populations locales. »
- **Plan d'action de l'UE pour l'économie circulaire, dans le cadre du train de mesures sur l'économie circulaire** : formule des propositions en matière de gestion de l'eau et des déchets, de recyclage et de stratégie plastique, afin d'aider les entreprises (y compris du secteur touristique) et les consommateurs à progresser vers une économie circulaire dans laquelle les ressources sont utilisées de façon plus durable.

- **Livre blanc 2011 : Feuille de route pour un espace européen unique des transports - Vers un système de transport compétitif et économe en ressources** : sans mentionner spécifiquement le tourisme, ce livre blanc pointe du doigt le besoin de rendre les déplacements plus durables, sûrs, et efficaces. Il aborde également l'objectif de connecter les différents modes de transport et d'augmenter leur capacité, afin de faire face à la hausse croissante du nombre de passagers et de réduire les encombrements.
- **Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée**, objectif 3.1 : « Développer et promouvoir des pratiques et des solutions pour assurer une utilisation efficace des ressources naturelles et réduire les impacts environnementaux liés au tourisme, tout en respectant les capacités d'espace, écologiques et socioculturelles de la destination. » ; objectif 3.3 : « Sensibiliser et renforcer les capacités et les compétences techniques pour soutenir les destinations durables et les services de tourisme vert, et promouvoir le développement de plans marketing et d'outils de communication appropriés pour assurer un tourisme méditerranéen durable compétitif. »



LA SOCIÉTÉ LOCALE, ET LES RÉSIDENTS EN PARTICULIER, SONT LES SEULS À ASSUMER LE COÛT DES EXTERNALITÉS NÉGATIVES DU SECTEUR TOURISTIQUE.



Motivation : les coûts associés au tourisme conventionnel et non planifié en termes environnementaux, économiques, sociaux et culturels doivent être prévus (internalisés) par le promoteur lors de la rédaction des documents de planification et du budget.

Défis : les dynamiques touristiques qui ne reposent pas sur des principes de développement durable sont souvent rejetées par les communautés locales, qui y voient une menace à leur qualité de vie plutôt qu'une opportunité de croissance.

Solutions proposées : i) promouvoir des services et des produits touristiques compensant la saisonnalité du secteur et encourager des initiatives commerciales locales pariant sur l'économie circulaire, les compétences et les traditions locales ; ii) faire participer les principaux investisseurs touristiques au débat sur la finance durable.

Projets de la Communauté sur lesquels repose la solution :

Projet CASTWATER	Projet TOURISMED
Projet SIROCCO	Projet MEDFEST
Projet CO-EVOLVE	Projet ALTER ECO

Actions requises :

Autorités locales et régionales :

- Engager les acteurs privés locaux dans la conception d'offres touristiques, et des plans de marché associés, reposant sur des propositions alternatives et hors saison.
- Consolider ou instaurer des systèmes de prix et de labels permettant d'identifier les bonnes pratiques en matière de tourisme, notamment en ce qui concerne la création d'emplois décents au niveau local.

Programme Interreg MED :

- Faire de la gestion des flux touristiques un sujet prioritaire dans les futurs appels à projets stratégiques, dans l'intérêt des communautés de destination.

Bailleurs de fonds multilatéraux/banques nationales :

- Introduire sciemment des fonds, des principes et des objectifs de développement durable dans les stratégies d'investissement touristique.

Rôle dans la mise en œuvre des priorités politiques à l'échelle mondiale/régionale :

- **Programme de développement durable à l'horizon 2030**, cible 8.9 : « D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux. »
- **Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée (2016)**, objectif 3.2 : « promouvoir des mesures réglementaires, législatives et financières pour intégrer la CPD dans le domaine de la consommation et de la production touristiques, afin de réduire la saisonnalité du tourisme, en créant des emplois verts et décents, et de promouvoir l'engagement et l'autonomisation de la communauté locale. »
- **Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20), déclaration sur « L'avenir que nous voulons » (2012)**, point 130 : « Nous soulignons qu'un tourisme bien conçu et bien organisé [...] est étroitement lié à d'autres secteurs et qu'il peut créer des emplois décents et des débouchés commerciaux [...] » ; Point 131 : « Nous encourageons la promotion d'investissements dans le développement durable du tourisme, notamment dans l'écotourisme et le tourisme culturel, qui peuvent donner lieu à la création de petites et moyennes entreprises et faciliter l'accès au financement, notamment grâce à des initiatives de microcrédit pour les pauvres, les populations autochtones et les communautés locales [...] ».
- **Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire** : « [...] la mise en place d'un fonds d'investissement privé destiné à compenser les effets externes sur l'environnement de la production de matières plastiques. »
- **Manifeste européen du tourisme pour la croissance et l'emploi**, point n° 35 : « maintenir des emplois à long terme dans le secteur du tourisme assortis de conditions de travail équitables pour tous, notamment dans des sous-secteurs clés où le recrutement et le maintien à un poste continuent de représenter un défi (par exemple protection sociale, rémunération, égalité des chances, égalité de traitement, etc.). »

LA GOUVERNANCE DU TOURISME, AUJOURD'HUI FRAGMENTÉE, PRÉSENTE TROP SOUVENT DES LACUNES EN TERMES DE REPRÉSENTATION, DE LÉGITIMITÉ ET DE LEADERSHIP; MENACE DES PLUS GRAVES PESANT SUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DE LA MÉDITERRANÉE.



Motivation : il est essentiel de se doter d'une gouvernance inclusive, structurée et coordonnée, capable de donner aux citoyens et aux décideurs les moyens d'agir, afin de garantir la résilience des destinations et le développement d'un tourisme bien planifié, tenant compte des besoins de la société et des intérêts du secteur.

Défis : concilier les nombreux domaines politiques concernés par le tourisme, afin d'optimiser son potentiel en termes de développement local et régional et de répondre aux principales préoccupations des touristes et des résidents.

Solution : doter les systèmes de gouvernance des capacités suffisantes pour prendre des décisions substantielles, fondées sur des preuves scientifiques et corroborées par l'expérience de terrain. Si cela s'avère impossible, le principe de précaution doit prévaloir.

Projets de la Communauté sur lesquels repose la solution :

Projet EmbleMatic	Projet DestiMED
Projet MITOMED+	Projet CO-EVOLVE
Projet COASTING	

Actions requises :

Autorités locales et régionales :

- Certaines régions ou autorités locales devraient engager une démarche impliquant différents niveaux de gouvernement et différents acteurs à l'échelle régionale et locale, afin d'obtenir une vision commune sur la façon de développer un tourisme durable dans certaines zones, à l'aide des résultats, des enseignements tirés et d'autres données disponibles au sein de la Communauté.

PANORAMED :

- Organiser des activités de renforcement des capacités institutionnelles dans certaines régions ou communautés locales, afin de les aider à se doter de structures et de procédures de gestion touristique efficaces.

Rôle dans la mise en œuvre des priorités politiques à l'échelle mondiale et/ou régionale :

- **Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne**, titre XXII, article 195 : cette section concernant le tourisme établit que l'action de l'UE vise « a) à encourager la création d'un environnement favorable au développement des entreprises dans ce secteur » et « b) à favoriser la coopération entre États membres, notamment par l'échange des bonnes pratiques. »
- **Conférence ministérielle sur l'économie bleue de l'Union pour la Méditerranée (Bruxelles, 2015)** : « en ce qui concerne la gouvernance maritime, les ministres reconnaissent la nécessité de renforcer la coordination et la coopération dans le domaine des affaires maritimes afin d'améliorer la gouvernance maritime et d'étudier la valeur ajoutée et la faisabilité de stratégies maritimes appropriées, y compris au niveau sous-régional (en s'inspirant notamment des processus multilatéraux existants, comme le dialogue 5+5, le traité d'Agadir et la stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne). »
- **Conférence des parties prenantes de l'Union pour la Méditerranée : « Vers une feuille de route pour un investissement et des emplois bleus en Méditerranée » (Athènes, 2015)** : « La coopération régionale est une condition préalable au tourisme durable en Méditerranée et devrait être favorisée au moyen d'outils tels que des projets communs ou le recours à des stratégies macro-régionales, la connectivité maritime, etc. »
- **Initiative WestMed, Cadre d'action 2017**, objectif n°3 : promouvoir la gestion durable des activités économiques maritimes et préserver les écosystèmes et la biodiversité. « Pour avoir des systèmes de gouvernance efficaces et efficients, la coopération et les synergies entre les structures et initiatives existantes doivent être permanentes. Cela est essentiel afin de faire des choix judicieux et éclairés et de mettre en lumière les compromis entre les aspects environnementaux, économiques, sociaux, politiques et administratifs. »
- **Initiative BLUEMED** : Le programme stratégique de recherche et d'innovation (SRIA en anglais) de BLUEMED considère la gouvernance de l'espace maritime et des ressources marines en Méditerranée comme un défi majeur.

ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Suite à une réflexion collective modérée par des experts externes, la Communauté a élaboré quatre fiches d'informations politiques sur les thèmes suivants : 1) Assurer un suivi efficace de la durabilité du tourisme dans la région méditerranéenne ; 2) Promouvoir des modèles de tourisme alternatifs pour réduire les pressions dans la région méditerranéenne ; 3) Le tourisme en tant que moteur stratégique d'une croissance inclusive, responsable et durable dans la région méditerranéenne ; 4) La gouvernance en tant qu'outil de tourisme durable et responsable dans la région méditerranéenne. Nous répertorions ici les recommandations politiques, formulées à partir de l'expérience de la Communauté, avec des actions concrètes pour les mettre en œuvre.

- 1. *Mettre au point et appliquer un cadre méthodologique commun pour mesurer la durabilité du tourisme***
 - 1.1 Plaider au niveau de l'UE en faveur d'un cadre méthodologique commun pour la mesure et le suivi de la durabilité du tourisme en Méditerranée, conforme aux outils existants dans le cadre de la politique européenne.
 - 1.2 Garantir des informations fiables pour la collecte de données menée à bien par les autorités locales avec la participation du secteur privé.
 - 1.3 Incorporer des indicateurs adaptés aux différents types de destinations, tirant parti des systèmes existants au sein de l'UE et au niveau international.
- 2. *Garantir des investissements financiers soutenus et un budget commun pour le renforcement des capacités***
 - 2.1 Allouer des ressources financières supplémentaires à la mesure et au suivi de la durabilité, adaptées aux engagements des autorités régionales et nationales, afin que celles-ci puissent inclure à leurs plans d'action des activités de mesure et de suivi, avec des indicateurs spécifiques et dans le but d'obtenir des résultats concrets.
 - 2.2 Destiner les investissements publics au renforcement des capacités de suivi des données, plutôt qu'à la promotion et la commercialisation du tourisme.
 - 2.3 Concevoir une formation spécialisée sur la mesure du tourisme et de sa durabilité, à l'attention des PME, des organismes de gestion sur le lieu de destination et de statistiques.
- 3. *Garantir la disponibilité et la transparence des données***
 - 3.1 Établir des mécanismes de collaboration entre les producteurs et les utilisateurs de données afin d'accroître leur diffusion et de se doter d'une quantité suffisante d'informations à plusieurs niveaux sur un large éventail de problématiques liées au tourisme.
 - 3.2 Construire une plateforme méditerranéenne en ligne pour rassembler les expériences réussies en matière de tourisme et soutenir les processus de prise de décision.
 - 3.3 Passer en revue les méthodes utilisées pour établir les statistiques officielles afin de fournir aux utilisateurs des données accessibles.

4. Comprendre les facteurs qui limitent le développement du tourisme

- 4.1 Établir des seuils quantitatifs/qualitatifs au-delà desquels les biens naturels ou culturels ne peuvent pas accueillir des visiteurs et des activités supplémentaires sans perdre leur valeur et leur attractivité.
- 4.2 Définir des références de durabilité pour permettre aux destinations touristiques de développer des solutions communes à des enjeux similaires.
- 4.3 Reconnaître la valeur des services écosystémiques dont dépendent la plupart des activités touristiques ainsi que les moyens de subsistance et le bien-être des habitants, pour plaider en faveur de leur utilisation durable.

5. Planifier et gérer le tourisme de façon durable

- 5.1 Appliquer les instruments légaux en vigueur en matière d'aménagement et de gestion des zones touristiques, comme le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières, la planification de l'espace maritime, les principes de la gestion écosystémique et la logique de zonage.
- 5.2 Partager et diffuser de bonnes pratiques en matière d'outils de planification et de gestion pour faciliter leur transfert et leur reproduction.

6. Développer la prise de conscience et les capacités, faire évoluer les comportements

- 6.1 Sensibiliser les acteurs privés et publics et renforcer leurs capacités en matière de protection du patrimoine naturel et culturel, au moyen de programmes d'enseignement supérieur, de formations professionnelles et universitaires, de plateformes de partage des connaissances, etc.
- 6.2 Transmettre aux résidents et aux touristes la responsabilité collective en matière de préservation du patrimoine naturel et culturel sur les lieux de destination.
- 6.3 Appliquer des instruments économiques (impôts, systèmes de tarification, incitations, etc.) pour encourager un changement de comportement chez les citoyens et les entreprises dans les zones touristiques méditerranéennes.

7. Redistribuer les flux touristiques dans l'espace et le temps

- 7.1 Proposer des produits et des services hors saison innovants.
- 7.2 Promouvoir les destinations de l'arrière-pays (via des normes de qualité, par exemple) et des modèles de tourisme alternatifs (comme l'écotourisme ou le tourisme « slow ») tout en apportant des solutions de mobilité à faible émission de carbone entre le littoral et l'intérieur.

8. Accroître les avantages socioéconomiques et environnementaux pour les communautés locales

- 8.1 Évaluer l'offre et la demande touristique locale pour identifier des atouts et des points faibles et optimiser la chaîne au moyen de solutions qui boostent la productivité et améliorent l'efficacité des ressources pour générer des profits locaux plus élevés et réduire les pressions.
- 8.2 Promouvoir des emplois stables et qualifiés afin d'accroître la compétitivité des destinations grâce à des produits et des services de qualité, qui exigent des travailleurs bien formés et mieux rémunérés.

9. *Améliorer les lieux de destination pour les rendre plus inclusifs, responsables, attractifs et compétitifs*

- 9.1 Encourager les produits et les services de qualité au moyen d'étiquettes et de labels qui soient clairs, faciles à appliquer et approuvés par les résidents.
- 9.2 Assurer un accès universel aux lieux de destination, y compris pour les personnes ayant un handicap physique ou mental. Cela peut permettre d'élargir le marché et constitue un principe de responsabilité sociale.
- 9.3 Délaisser le modèle « soleil et plage », reposant sur une logique « low-cost » ou « tout-compris » pour s'orienter vers des produits et des services à plus forte valeur ajoutée, en pariant sur des infrastructures de qualité et en mettant en valeur les particularités environnementales et sociales de chaque site pour mieux se différencier des autres destinations.

10. *Établir une collaboration efficace et une vision commune entre les parties prenantes du secteur touristique.*

- 10.1 Doter les principales parties prenantes de plus d'autonomie dans la conception, la planification et la mise en œuvre des activités touristiques sur leur territoire.
- 10.2 Construire une identité, des valeurs et une vision communes de la Méditerranée, en tirant parti de son patrimoine historique, culinaire et culturel unique pour obtenir un avantage concurrentiel sur le marché mondial.
- 10.3 Veiller à ce que les investissements dans les installations, les services ou les biens touristiques profitent aux populations locales, qui contribuent de façon essentiel au secteur du tourisme (par les services de mobilité, la gastronomie, les traditions, l'artisanat, etc.).

11. *Aborder le secteur du tourisme dans toute sa complexité*

- 11.1 S'accorder sur un ensemble de principes de tourisme durable au niveau local et régional, au moyen d'une démarche de consensus inclusif et structuré, impliquant toutes les parties prenantes.
- 11.2 Faciliter le partage des connaissances et des informations entre les parties prenantes, tout en renforçant leur capacité en matière de collecte de mégadonnées pour orienter la prise de décisions politiques.
- 11.3 Identifier et reproduire les bonnes pratiques en matière de gestion de scénarios touristiques complexes, notamment au moyen de projets pilotes ou d'essais.

12. *Équilibrer les trois dimensions du développement durable*

- 12.1 Équilibrer les trois dimensions du développement durable sans altérer le concept de durabilité et en tenant compte des intérêts divergents, et souvent contradictoires, des parties prenantes, dans les consultations menées sur chaque site pour déterminer un tel équilibre au cas par cas.
- 12.2 Doter les mécanismes de prise de décision de la légitimité nécessaire pour promouvoir des changements substantiels et intégrer des systèmes de suivi et d'évaluation coordonnés par des organismes indépendants.

13. *Établir des mécanismes de participation pour garantir l'inclusivité des processus de décision*

- 13.1 Veiller à ce que toutes les parties prenantes, et en particulier les résidents (qui vivent au quotidien la pression du tourisme), puissent intervenir non seulement dans la prise de décision, mais aussi dans la planification et la gestion.

- 13.2 Aménager des espaces permanents de dialogue pour aborder les conflits, en prévoyant notamment des mécanismes innovants de prise de décision (comme des plates-formes numériques pour la participation démocratique).
- 14. *Promouvoir une gouvernance efficace grâce à l'assertivité d'agents compétents***
- 14.1 Préciser le mandat et le rôle de chaque niveau de gouvernance tout en renforçant leur capacité à s'ériger en acteurs du changement, et veiller à ce que les processus d'élaboration des politiques touristiques soient efficaces, cohérents, durables et favorisent l'appropriation de la part des parties prenantes.
- 14.2 Instaurer un climat de confiance entre toutes les parties prenantes et assurer leur engagement au moyen de protocoles d'entente, d'accords de collaboration ou de déclarations impliquant tous les niveaux de gouvernance et tous les secteurs concernés par le tourisme.



Ces recommandations politiques ont été élaboré grâce au compromis de 18 projets méditerranéens: BleuTourMed_C3, ALTER ECO, BLUEISLANDS, BLUEMED, CASTWATER, COASTING, CO-EVOLVE, CONSUME-LESS, DestiMED, EMbleMatiC, HERIT-DATA, INHERIT, MEDCYCLETour, MEDFEST, MITOMED+, ShapeTourism, SIROCCO, TOURISMED.

Ce document a été écrit dans le cadre des activités de capitalisation du projet Interreg MED BleuTourMed_C3. Cette étude a été réalisée avec le soutien du programme Interreg MED.

CLAUDE DE NON-RESPON- SABILITÉ

Le contenu de ce document ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle de l'Union européenne. La responsabilité pour l'information contenue et les opinions exprimées dans ce document sont sous la responsabilité des auteur.e.s.


COPYRIGHT

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0.



CRÉDITS:

Conceptualisation
UNIMED

Layout 

Mise en page
Simona Galbiati
Juliana Vélez

Vous pouvez nous suivre sur <https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/>

Projet cofinancé par le Fonds
européen pour le développement
régional

